



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 60419

## Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le rapport que viennent de lui rendre Gilles Copin et Frédéric Iselin. Consacré à la place de la France dans le paysage européen et mondial de l'innovation, ce rapport propose trois mesures pragmatiques : une meilleure segmentation stratégique pour les *start-up* innovantes, une meilleure adaptation aux évolutions et réponses des marchés visés sur les premières années et enfin une meilleure gestion du financement préconisant à cet effet la création d'une plateforme nationale de formation et de rencontre des *start-upper*, des investisseurs et des directeurs d'incubateur. Aussi, elle lui demande quelles suites elle entend donner à ce rapport et à cette proposition.

## Texte de la réponse

Depuis la loi du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche, notre pays a mis en place des dispositifs destinés à favoriser l'émergence de projets de création d'entreprises innovantes, qui tirent pleinement parti des résultats de la recherche publique pour développer de nouveaux produits ou services. Ainsi le concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes et les incubateurs publics créés en 1999 ont contribué à la création de près de 3000 entreprises depuis 1999. Toutefois, en dépit des talents individuels et du soutien public à la création d'entreprises de technologies innovantes, la France peine à stimuler et accompagner la croissance des start-ups pour qu'elles deviennent de véritables ETI (entreprise de taille intermédiaire). Pour répondre à cette difficulté, la secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé à deux experts de la création d'entreprises issus de l'école de management de Lyon et d'HEC (école des hautes études commerciales) d'étudier la faisabilité d'une plateforme de formation aux métiers de l'accompagnement des créateurs d'entreprises innovantes, destinée à fédérer les compétences dans ce domaine et à renforcer les échanges entre académies et professionnels de l'investissement. Les conclusions de cette étude confirment les faiblesses de la France en la matière et recommandent la mise en place d'une plate-forme rassemblant les acteurs de la formation et du financement pour accroître nos capacités d'accompagnement des start-ups innovantes. Il apparaît opportun de réunir largement autour d'un projet de ce type. C'est pourquoi l'appel à manifestation d'intérêts lancé dans le cadre du programme des investissements d'avenir intitulé « fonds national d'innovation ; culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat » a été aménagé pour réserver la possibilité de présenter un projet sur la base de cette étude.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Virginie Duby-Muller](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60419

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé** : Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [15 juillet 2014](#), page 5955

**Réponse publiée au JO le** : [25 novembre 2014](#), page 9849